

Règlement du CDI

Lycée de Kerneuzec

Rappel : Le règlement intérieur du Lycée est en vigueur au CDI.

Pour que le CDI demeure un espace d'ouverture, de pédagogie et d'autonomie, de lecture et de recherche, tous les élèves sont invités à respecter les règles suivantes :

- ◆ Le CDI est un espace où le **calme** est fortement souhaité
- ◆ L'utilisation d'internet suppose **le respect de la charte internet** du lycée
- ◆ Les documents et le matériel sont mis à disposition de tous, et doivent donc être rangés à leur place
- ◆ Les prêts sont limités à 3 documents (livres ou revues), pour une durée limitée entre 1 et 3 semaines . **Tout retard** de plus de trois semaines (après 2 rappels) dans le retour des documents empruntés **pourra entraîner une sanction** d'une heure de retenue. *Tout document perdu ou détérioré sera facturé.*
- ◆ Les impressions sont limitées aux recherches dans le cadre d'un cours avec un professeur au CDI

Sont **interdits** (comme dans toute salle de cours) :

- Les **portables**, les **MP3** et les **casques**
- Les **jeux**, les **vidéos** (hors cours), les chats, les forums en ligne
- Les **boissons** (même dans des bouteilles ou des mugs) et la **nourriture**
- Les **impressions personnelles**

Pour les devoirs ne nécessitant aucunement la présence au CDI, un espace est mis à disposition des élèves dans la galerie à côté de la cafétéria.